



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

POLITIQUE GLOBALE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La présente Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel ("**Politique Globale de Protection des Données**" ou la présente "**Politique**") constitue les normes minimales élaborées par Covage Networks et ses sociétés affiliées ("**Covage**") relatives à la protection des données à caractère personnel, destinées à garantir que Covage collecte, utilise, conserve et divulgue les Données à Caractère Personnel de manière loyale, transparente et sécurisée, chaque fois qu'elle les traite pour les besoins de son activité.

La présente Politique se conforme aux obligations essentielles prévues par les lois et règlements en vigueur, et le cas échéant vient compléter les autres politiques spécifiques de Covage relatives à la collecte et l'utilisation des Données à Caractère Personnel mises en œuvre par chacune des entités du groupe Covage, afin de répondre aux finalités spécifiques du Traitement des Données à Caractère Personnel concerné et nécessaires à l'activité courante (par exemple, la notice d'information des salariés, la notice d'information des candidats).

Elle s'applique donc par défaut, lorsqu'aucune notice d'information n'a été spécifiquement prévue du fait d'une impossibilité matérielle ou lorsque les clauses du contrat conclu avec Covage y fait référence.

Certaines définitions utiles sont fournies à la section 2 de la présente Politique Globale de Protection des Données pour en faciliter la lecture.

1. Quel est l'objet de la présente Politique Globale de Protection des Données ?

- 1.1 La Politique porte sur toutes les Données à Caractère Personnel, sous quelque forme que ce soit, telles que les données électroniques, documents papiers et disques, ainsi que tout type de Traitement, tant manuel qu'automatisé, détenus ou contrôlés par Covage, sur toutes les zones géographiques où opère Covage. Sont notamment visées les informations concernant les partenaires, salariés, consultants, clients, utilisateurs, fournisseurs, contacts professionnels ou tout autre tiers ayant une relation avec Covage.
- 1.2 La présente Politique s'applique également à tout tiers prestataire de services agissant pour ou au nom de Covage et dont il est exigé qu'il respecte des normes de conduite conformes aux principes fixés dans la présente Politique Globale de Protection des Données.

2. Définitions

- 2.1 **Covage** désigne la société holding Covage Networks et les différentes sociétés affiliées de Covage, qui font partie du groupe Covage.
- 2.2 **Le Tiers** désigne tout tiers ou partenaire commercial qui reçoit de Covage ou à qui Covage confie en son nom des Données à Caractère Personnel, tels que ses



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

fournisseurs, contractants, sous-traitants ou autres prestataires de services.

- 2.3 **La Personne Concernée** désigne toute personne identifiée ou identifiable, dont les Données à Caractère Personnel sont Traitées par Covage.
- 2.4 **Le Consentement Éclairé** désigne toute manifestation libre et informée de la Personne Concernée, par laquelle elle autorise le Traitement de ses Données à Caractère Personnel.
- 2.5 **Les Données à Caractère Personnel** désignent toute information permettant d'identifier une personne physique, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Les Données sont considérées comme ayant un caractère personnel lorsqu'elles permettent à quiconque de relier des informations à une personne en particulier, même si la personne ou l'entité détenant ces informations n'est pas en mesure de faire ce lien.
- 2.6 **Les Données Sensibles** (désignent (i) les **Catégories Spéciales de Données** incluant les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques ou biométriques Traitées afin d'identifier une personne physique de manière unique, ou encore les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique et (ii) **les Données à Caractère Personnel concernant des condamnations pénales et infractions** qui, en raison de leur nature, ont été classées par la loi comme méritant une protection accrue en termes de confidentialité et de sécurité.
- 2.7 **Les termes Traiter / Traitement** désignent toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données à Caractère Personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'accès, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement, l'interconnexion, le blocage, la restitution, l'effacement ou la destruction.

3. Comment Covage garantit la licéité, la loyauté et la transparence du Traitement des Données à Caractère Personnel ?

Le Traitement des Données à Caractère Personnel repose sur une base juridique dont les Personnes Concernées sont dûment informées.

- 3.1 Covage n'utilise des Données à Caractère Personnel que dans les cas suivants :
- si nécessaire à la conclusion d'un contrat avec les Personnes Concernées (par exemple avec les salariés, contractants, clients, fournisseurs, etc.) ;
 - si nécessaire au respect d'une obligation légale ;



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

- lorsque Covage a un besoin ou un motif commercial légitime d'utiliser des Données à Caractère Personnel dans le cadre des activités d'entreprise (par exemple lorsqu'elle procède à un Traitement afin de mieux connaître ses clients) ;
 - si Covage a reçu le Consentement Éclairé de la Personne Concernée dans les cas où il est spécifiquement requis notamment par la loi (par exemple pour l'envoi d'information marketing par des procédés de communications électroniques).
- 3.2 Covage considère qu'il est important d'évaluer les risques de violation des Données à Caractère Personnel avant leur collecte, utilisation, conservation ou divulgation, tel que dans les phases de mise en place d'un nouveau système ou d'élaboration d'un projet.
- 3.3 Covage Traite les Données à Caractère Personnel exclusivement dans les conditions décrites dans les notices d'information et politiques particulières relatives à la protection des Données à Caractère Personnel, et le cas échéant, conformément au Consentement Éclairé de la Personne Concernée.
- 3.4 Covage ne procédera à aucune opération de profilage reposant sur une prise de décision automatisée, à moins que cette dernière ne soit juridiquement fondée sur une exigence de la loi applicable, sur l'exécution d'un contrat ou sur le consentement de la Personne Concernée, et ce, sous réserve que des mesures adaptées de protection des droits des Personnes Concernées aient été mises en place.
- 3.5 Covage utilise la technologie des cookies sur son site internet pour lui permettre d'évaluer les fonctionnalités et les améliorer.
- 3.6 Lorsque la loi l'exige, Covage s'assure que les Personnes Concernées reçoivent des informations suffisantes sur le Traitement de leurs Données à Caractère Personnel, à moins que la communication de ces informations se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés. Dans ce cas la présente Politique fournit les principes directeurs selon lesquels les Données à Caractère Personnel sont traitées par Covage. Lorsqu'une notice d'information spécifique est possible, ces informations doivent notamment indiquer les finalités du Traitement des Données à Caractère Personnel, les types de Données à Caractère Personnel collectées (dans le cas où celles-ci n'auraient pas été obtenues directement de la personne concernée), les catégories de destinataires, la liste des droits susceptibles d'être exercés par les Personnes Concernées, les conséquences d'un défaut de réponse, etc. Cette exigence peut être satisfaite en mettant une notice d'information sur la protection de la vie privée à la disposition des Personnes Concernées à l'endroit où les Données à Caractère Personnel sont collectées.



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

4. **Comment Covage Traite les Données à Caractère Personnel pour des finalités déterminées et légitimes, et comment vérifie-t-elle que les Données à Caractère Personnel sont réduites au minimum et qu'elles sont exactes ?**

Les Données à Caractère Personnel sont collectées et Traitées exclusivement à des fins légitimes, conformément au principe de minimisation des Données à Caractère Personnel et tout en s'assurant de leur exactitude dans le cadre de leur Traitement.

- 4.1 Les Données à Caractère Personnel sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes (lesquelles peuvent être multiples selon les circonstances de la collecte), et ne peuvent pas être Traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.
- 4.2 Covage analyse et détermine avec attention les finalités du Traitement des Données à Caractère Personnel préalablement au lancement de tout projet (par exemple gestion des données du personnel et de recrutement, élaboration des salaires, gestion comptable et financière, gestion des risques, gestion de la sécurité des salariés, allocation d'outils informatiques ou de toute autre solution digitale ou plateforme de collaboration, gestion du support informatique, gestion de la relation client, gestion de la relation avec les fournisseurs, gestion des offres, des ventes et du marketing, gestion des approvisionnements, gestion de la communication interne et externe et des événements, mise en conformité avec toute exigence légale, opérations d'analyse de données, application de processus de mise en conformité, , etc.).
- 4.3 Covage s'assure notamment que les Données à Caractère Personnel qu'elle collecte sont pertinentes, adéquates et n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour les finalités de leur Traitement et de leur éventuelle utilisation (gestion de la relation contractuelle, paiement, connaissance du marché, marketing, promotion, etc.). Ce qui signifie que seules les informations nécessaires et pertinentes pour la finalité qui a été envisagée sont susceptibles d'être collectées et Traitées.
- 4.4 Lorsqu'il s'agit de collecter des Données Sensibles, le principe de proportionnalité est fondamental. Covage ne collecte pas de Données Sensibles, sauf si la loi applicable l'exige ou si elle l'autorise avec le consentement préalable exprès de la Personne Concernée.
- 4.5 Toute mesure raisonnable sera prise pour s'assurer que les Données à Caractère Personnel sont conservées sous une forme adaptée, exacte et actualisée, à chaque étape de leur Traitement (par exemple lors de leur collecte, transfert, conservation ou extraction).
- 4.6 Covage encourage les Personnes Concernées à l'aider à tenir à jour leurs Données à Caractère Personnel, en exerçant leurs droits notamment d'accès et de rectification.



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

5. Quelles sont les mesures de sécurité et de confidentialité mises en œuvre ?

Les salariés, clients, utilisateurs finaux, fournisseurs et partenaires commerciaux font confiance à Covage en leur fournissant leurs Données à Caractère Personnel et Covage en garantit la sécurité et la confidentialité dans le cadre de leur Traitement.

- 5.1 Covage protège toutes les Données à Caractère Personnel collectées, utilisées, conservées ou divulguées dans le cadre de ses activités d'entreprise, en suivant les politiques, normes et processus adéquats relatifs à leur utilisation.
- 5.2 Des mesures techniques et organisationnelles répondant aux normes industrielles sont adoptées afin de prévenir la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé, ou toute autre forme de Traitement illicite ou non autorisée.
- 5.3 Lorsque le Traitement doit être mené pour le compte de Covage, celle-ci sélectionne des prestataires de services présentant des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles adaptées, de sorte que le Traitement réponde aux exigences des dispositions légales applicables relatives à la protection des Données à Caractère Personnel et qu'il garantisse la protection des droits des Personnes Concernées.
- 5.4 Covage fait ses meilleurs efforts pour adopter des mesures techniques et organisationnelles dès la phase initiale de conception des opérations de Traitement, de manière à garantir les principes de protection de la vie privée et de protection des Données à Caractère Personnel dès le début du Traitement ("**protection de la vie privée dès la conception**"). Par défaut, Covage garantit que les Données à Caractère Personnel sont Traitées dans le respect de la vie privée (par exemple, seules les Données à Caractère Personnel nécessaires peuvent être Traitées, la durée de conservation est limitée, de même que l'accès aux données), de sorte qu'elles ne soient pas rendues accessibles par défaut à un nombre indéterminé de personnes ("**protection de la vie privée par défaut**").
- 5.5 Lorsque le Traitement des Données à Caractère Personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des Personnes Concernées, Covage effectue, préalablement à sa mise en œuvre, une analyse d'impact relative à la protection de la vie privée.
- 5.6 Covage apporte une réponse à toutes les violations invoquées, si minimales soient elles. Covage examine toute réclamation basée sur une violation, même simplement potentielle, de la présente Politique Globale de Protection des Données ou de la législation applicable en matière de protection des Données à Caractère Personnel, qui serait portée à sa connaissance ou qu'elle constaterait, et met en œuvre toute mesure raisonnable susceptible d'en limiter l'impact.
- 5.7 Toute information complémentaire sur les mesures de sécurité informatique est expliquée dans la [Charte d'Utilisation du Système d'Information de Covage](#) (disponible à cette adresse : <http://intranet.covage.com/wp->

Commenté [DLAP1]: Insérer un lien vers la Charte IT



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

<content/uploads/2017/09/Charte-IT-Covage-09072019.pdf>), et dans la Politique de Sécurité de Covage.

6. Pour combien de temps Covage conserve les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées ?

- 6.1 Toute personne qui traite des Données à Caractère Personnel pour Covage ne pourra les conserver que pour le temps nécessaire à la finalité de leur collecte et de leur Traitement (ainsi qu'à des finalités compatibles), notamment :
- pour répondre à ses activités commerciales et les soutenir ;
 - pour satisfaire à une obligation légale ou réglementaire applicable et pour respecter les conditions de délai de prescription applicables ; ou
 - pour assurer la défense de Covage en cas de contentieux (auquel cas les Données à Caractère Personnel pourront être conservées jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable).
- 6.2 Les Données à Caractère Personnel sont conservées et détruites conformément à la législation applicable, et ce qui est notamment prévu dans les différentes notices mises en place par Covage.

7. Quels sont les droits des Personnes Concernées ?

Covage est à l'écoute des questions ou demandes formulées par les Personnes Concernées au sujet de leurs Données à Caractère Personnel. Lorsque la loi l'exige, Covage fournit aux Personnes Concernées les moyens permettant d'accéder, corriger, limiter et effacer leurs Données à Caractère Personnel conformément aux dispositions légales. Elle leur permet également de s'opposer au Traitement de leurs Données à Caractère Personnel et d'exercer leur droit à la portabilité.

- 7.1 **Droit d'accès** : Covage peut fournir à la Personne Concernée l'accès à toutes ses Données à Caractère Personnel comme l'exige la loi, ainsi qu'aux finalités du Traitement, catégories de Données à Caractère Personnel Traitées, catégories de destinataires, durée de conservation des Données à Caractère Personnel, droits de rectification, d'effacement et de limitation des Données à Caractère Personnel Traitées s'il y a lieu, etc.
- 7.2 **Droit de portabilité** : Covage peut également fournir une copie de toutes les Données à Caractère Personnel qu'elle détient dans ses dossiers, dans un format compatible et structuré permettant l'exercice du droit à la portabilité des Données à Caractère Personnel et dans la mesure prévue par la loi applicable.
- 7.3 **Droit de Rectification** : les Personnes Concernées peuvent demander à corriger, modifier ou effacer toute Donnée à Caractère Personnel qui serait incomplète, périmée ou inexacte.
- 7.4 **Droit d'effacement** : les Personnes Concernées peuvent solliciter la suppression de leurs Données à Caractère Personnel si (i) elles ne sont plus nécessaires pour la finalité du Traitement des Données à Caractère Personnel, (ii) la Personne



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

Concernée a retiré son consentement pour le Traitement des Données à Caractère Personnel qui reposait exclusivement sur ce consentement, (iii) la Personne Concernée s'est opposée au Traitement des Données à Caractère Personnel, (iv) le Traitement des Données à Caractère Personnel est illicite, (v) les Données à Caractère Personnel doivent être effacées afin de satisfaire à une obligation légale incombant à Covage. Covage prendra toute mesure raisonnable pour informer les autres entités du groupe Covage de cet effacement.

- 7.5 **Droit à limitation** : (i) en cas de contestation de l'exactitude des Données à Caractère Personnel pour permettre à Covage de vérifier cette exactitude, (ii) en cas de Traitement illicite des Données à Caractère Personnel, si la Personne Concernée préfère les limiter plutôt que de les effacer, (iii) si la Personne Concernée souhaite que Covage conserve ses Données à Caractère Personnel parce qu'elle en a besoin pour sa défense dans le cadre d'une action judiciaire, (iv) si la Personne Concernée s'est opposée au Traitement mais Covage procède à une analyse pour vérifier s'il existe un fondement légitime au Traitement qui l'emporterait sur les droits de la Personne Concernée.
- 7.6 **Le droit de retrait de son consentement** : dans les cas où le Traitement des Données à Caractère Personnel repose sur le consentement de la Personne Concernée, celle-ci a le droit de retirer son consentement à tout moment, sans compromettre la licéité du Traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.
- 7.7 **Droit d'Opposition** : la Personne Concernée peut également s'opposer à tout moment au Traitement de ses Données à Caractère Personnel :
- lorsqu'elles sont utilisées à des fins de prospection ou de profilage pour l'envoi de publicité ciblée, ou
 - pour s'opposer au partage de ses Données à Caractère Personnel avec des tiers ou au sein de Covage, ou
 - lorsque le Traitement est fondé sur l'intérêt légitime de Covage, à moins que Covage démontre l'existence de raisons impérieuses et légitimes pour le Traitement qui l'emportent sur les intérêts, droits et libertés de la Personne Concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

Pour exercer ces droits, il faut utiliser les coordonnées mentionnées ci-dessous à la Section 10 de la présente Politique Globale de Protection des Données.

Les Personnes Concernées ont également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente : la CNIL, située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

8. Quand et comment Covage partage les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées avec des tiers ?

Les Données à Caractère Personnel sont divulguées à l'extérieur de Covage lorsqu'il existe un motif juridique majeur.

- 8.1 La divulgation est strictement limitée, selon le principe du "besoin d'en connaître",



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

aux cas dans lesquels le transfert de Données à Caractère Personnel est clairement justifié - soit parce que la Personne Concernée y a consenti, soit parce que la divulgation est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la Personne Concernée est partie, ou encore pour une finalité légitime non contraire aux droits fondamentaux de la Personne Concernée, notamment son droit à la vie privée (par exemple le partage de données dans le cadre d'une opération de fusion-acquisition, etc.). Dans chaque cas, la Personne Concernée sera informée que la divulgation est susceptible d'avoir lieu. Des garanties seront en outre requises de la part du destinataire afin qu'il n'utilise les Données à Caractère Personnel que pour des finalités légitimes ou autorisées et qu'il les conserve de manière sécurisée.

- 8.2 Lorsqu'une divulgation particulière est exigée afin de s'acquitter d'une obligation légale (par exemple, en cas de divulgation à une agence gouvernementale ou aux forces de police/de sécurité) ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, en général les Données à Caractère Personnel sont fournies pour autant que cette divulgation soit limitée à ce qui est exigé par loi et, si la loi le permet, que la Personne Concernée ait été informée de la situation (par exemple la Personne Concernée a été avertie de cette possibilité dans le cadre d'un Consentement Éclairé ou est informée au moment de la demande de divulgation).

9. Comment les transferts internationaux de Données à Caractère Personnel depuis l'Union Européenne sont-ils protégés ?

Covage ne transfère pas de Données à Caractère Personnel hors de l'Union Européenne vers des pays tiers qui ne garantiraient pas un niveau adéquat de protection des données, à moins que des garanties appropriées soient prévues par la loi applicable.

- 9.1 Le transfert international de Données à Caractère Personnel est un sujet très sensible que Covage examine avec beaucoup d'attention avant tout transfert de Données à Caractère Personnel depuis le pays d'origine au sein de l'Espace Économique Européen ("EEE") vers un autre pays situé hors de l'EEE, que ce transfert soit opéré pour des raisons techniques (conservation, hébergement, support technique, maintenance, etc.) ou pour des finalités générales (gestion des RH, gestion de base de données des clients, etc.).

Covage ne procède à aucun transfert international de Données à Caractère Personnel depuis un pays de l'EEE vers un autre pays non situé dans l'EEE sans s'assurer que des mécanismes appropriés de transfert tels qu'exigés par la réglementation applicable en matière de protection des données ont été mis en place, afin de garantir une protection adéquate en cas de transfert (par exemple décision d'adéquation, certification Privacy Shield en cas de transfert vers les États-Unis, signature des clauses types de la Commission Européenne en fonction des besoins, etc.). Dans certains cas, Covage peut également être amenée à procéder à la notification ou obtenir la pré-approbation de l'autorité de Contrôle compétente en matière de protection des Données à Caractère Personnel, et ce, préalablement à l'opération de transfert.

10. Comment Covage Traite les réclamations ?



Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

- 10.1 Covage s'engage à résoudre les questions ayant trait à la vie privée de ses salariés, clients, fournisseurs et autres contacts. Si un membre du personnel considère qu'il a agi en violation de la présente Politique Globale de Protection des Données, il doit contacter le Département Juridique de Covage Networks à l'adresse suivante : RGPLD.DJ@covage.com et expliquer la situation.
- 10.2 Les Personnes Concernées sont informées qu'elles peuvent présenter une réclamation concernant le respect de leur vie privée en adressant un courrier électronique au Département Juridique de Covage Networks à l'adresse suivante : RGPLD.DJ@covage.com, et qu'elles peuvent introduire une plainte auprès de la CNIL. Ceci est expressément indiqué dans les notices d'information sur la protection de la vie privée communiquées aux Personnes Concernées et/ou mises à leur disposition.
- 10.3 Si une personne physique relevant de la présente Politique Globale de Protection des Données introduit une réclamation concernant le Traitement de ses propres Données à Caractère Personnel ou celles d'une autre personne, et il apparaît que la réclamation n'est pas résolue de manière satisfaisante par la présente procédure interne, Covage coopérera avec les Autorités de Contrôle compétentes et se conformera aux indications données par lesdites autorités afin de résoudre toute réclamation encore en suspens. Dans le cas où les Autorités de Contrôle compétentes constatent que Covage ou un ou plusieurs de ses salariés n'ont pas respecté la présente Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel ou la législation en la matière, Covage entreprendra, sur recommandation desdites autorités, les démarches pour remédier à toute conséquence négative et promouvoir leur respect pour l'avenir.

11. Mise à jour de la présente Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel

Étant donné que l'activité et le contexte normatif changent régulièrement, la présente Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel est également susceptible de changer. Il faut donc en consulter régulièrement le contenu.

La présente Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel a été déployée le 5 juillet 2019 et a pris effet à compter de cette date.

Dernière mise à jour : 5 juillet 2019